



Dossier de presse 2010



Contact presse : CI COMMUNICATION

Delphine DECOURTY

Tél. : + 33 1 47 23 90 48

decourty@cicommunication.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE CDC FAST	3
1.1. HISTORIQUE DE LA SOCIETE	3
1.2. CDC FAST, SPECIALISTE DE LA TELETRANSMISSION SECURISEE ET DE LA CONFIANCE ELECTRONIQUE	3
1.3. CHIFFRES CLES ET DISTINCTIONS.....	3
1.4. L'OFFRE DE SERVICES.....	4
1.4.1. Service Contrôle de Légalité	4
1.4.2. Service Comptabilité Publique	5
1.4.3. Service Convocation des élus	5
1.4.4. Bouquet Social	5
1.4.5. Les Services Utilisateurs	6
1.4.6. Les Conditions Tarifaires.....	7
1.4.7. Nos Caractéristiques	7
1.4.8. Nos Atouts	8
2. LES AXES DE DEVELOPPEMENT	9
2.1. AU NIVEAU EUROPEEN	9
2.1.1. Les Achats Dématérialisés à « Valencia » en Espagne	9
2.1.2. L'école du futur à Sheffield au Royaume-Uni	9
2.2. AUPRES DU SECTEUR PRIVE	9
2.3. FOCUS : LA DEMATERIALISATION, QUELS BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX ? .	10
3. ANNEXES	11
ANNEXE 1 : LE SITE ULTRA-HAUTE SECURITE D'ARCUEIL.....	11
ANNEXE 2 : LES REFERENCES DE CDC FAST	12
ANNEXE 3 : QUELQUES CAS-CLIENTS.....	14
ANNEXE 4 : CDC FAST AU CŒUR DE LA MODERNISATION DE L'ETAT	16

1. PRESENTATION DE CDC FAST

1.1. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Pour faciliter la modernisation de l'administration et la simplification des démarches citoyennes, la Caisse des Dépôts a contribué dès 2002, avec le projet FAST, à la conception et à l'expérimentation de services de confiance numérique, dans le cadre du programme gouvernemental ADELE (ADministration ELEctronique).

Lorsque ces services sont devenus une réalité, la Caisse des Dépôts a créé le 30 janvier 2006 une filiale à 100 %, pour développer et commercialiser l'offre FAST : la société CDC Confiance Electronique Européenne (CDC CEE), qui a changé de nom en octobre 2008 pour devenir CDC FAST.

En qualité de tiers de confiance, CDC FAST est aujourd'hui un acteur majeur de la dématérialisation des procédures et des échanges administratifs.

1.2. CDC FAST, SPECIALISTE DE LA TELETRANSMISSION SECURISEE ET DE LA CONFIANCE ELECTRONIQUE

FAST signifie "Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel". C'est une offre de services basée sur une plate-forme de transmission électronique sécurisée, permettant la dématérialisation des échanges de documents à forte valeur confidentielle, juridique ou financière. Elle est destinée aux collectivités et aux entreprises.

Son principal rôle est, du point de vue technique, la mutualisation et la traçabilité des échanges. Sur le plan juridique, CDC FAST, en tant que Tiers de Télétransmission, garantit la sécurité des échanges :

- **Authentification de l'émetteur et contrôle des habilitations**
- **Horodatage**
- **Signature électronique**
- **Cryptage des données**
- **Constitution de la preuve de télétransmission**
- **Stockage et archivage électronique**

Le développement d'une telle infrastructure de confiance permet l'envoi électronique sécurisé (avec signature électronique) de tout type de documents vers les administrations centrales, leurs services déconcentrés, les organismes sociaux, les élus, d'autres interlocuteurs...

1.3. CHIFFRES CLES ET DISTINCTIONS

- Date de création : 30 janvier 2006
- Homologation par le Ministère de l'Intérieur : mars 2006
- Homologation par le Ministère des Finances : août 2008
- 2 500 clients

- 8 500 utilisateurs
- 750 000 télétransmissions effectuées
- Présence sur tout le territoire
- Distinctions et récompenses : EISA Award du meilleur projet européen en 2003, eEurope Award en 2005, nomination au Salon des Maires et des Collectivités Locales en 2006 et 2008, Diskobolos 2009.



1.4. L'OFFRE DE SERVICES

FAST s'intègre dans le système d'information de ses clients quelle que soit leur configuration informatique et organisationnelle. L'un des avantages de FAST est d'ailleurs d'être intégré par les principaux éditeurs de logiciels métier utilisés par les établissements publics et les collectivités, mais d'être aussi directement accessible via Internet. Autour de sa plate-forme technologique, FAST regroupe une offre de Services métiers et de Services Utilisateurs.

Aujourd'hui, l'offre FAST comprend plusieurs Services métiers : le Service Contrôle de Légalité, le Service Comptabilité Publique, le Service Convocation des Elus, l'offre Bouquet Social (regroupant plusieurs services de gestion des prestations sociales) ainsi que l'archivage électronique à valeur probante pour le secteur public et des offres de validation et de télétransmissions sécurisées pour le secteur privé.

1.4.1. Service Contrôle de Légalité

Le contrôle de légalité permet au préfet de s'assurer de la conformité légale des décisions prises par les collectivités territoriales. Il concerne 8 millions d'actes chaque année, telles que les délibérations prises par la collectivité locale, les marchés publics, les décisions relatives à la carrière des fonctionnaires territoriaux, les permis de construire et certificats d'urbanisme. La plate-forme développée par CDC FAST permet de **télétransmettre en temps réel tous ces documents de la collectivité vers la préfecture**. Ce service s'inscrit dans le cadre du programme ACTES du ministère de l'intérieur, autorisant les collectivités à dématérialiser leurs actes soumis au contrôle de légalité.



The screenshot shows the FAST web portal interface. At the top, there is a navigation bar with 'cdc fast' logo and menu items: Accueil, Administration, Préférences, Aide, Déconnexion. Below this is a sub-menu: Actes Soumis au Contrôle de Légalité, Actes en cours, Création d'acte, Recherche. The main content area displays a 'Télétransmission' process flow with six steps: 1. En préparation, 2. Pour signature, 3. Prêt à transmettre, 4. En attente retour Préfecture, 5. Acte reçu, 6. Cloué. Below the flow is a form for 'Acte N°1' with fields for: Numéro de l'acte, Date de décision, Nature de l'acte (dropdown), Matière de l'acte (dropdown), Objet de l'acte (text area), Groupe instructeur de l'acte (dropdown), and Acte (dropdown).

Portail FAST accessible depuis Internet

1.4.2. Service Comptabilité Publique

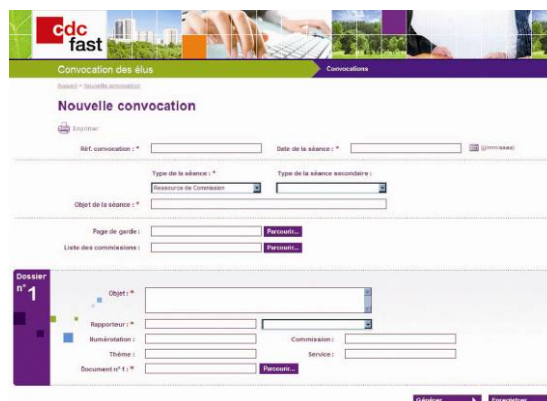
Le ministère des Finances met en œuvre le programme "HELIOS" visant à refondre les applications informatiques de la gestion du secteur public local en une application unique. Ce programme comprend un volet de dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, auquel CDC FAST contribue. Le Service Comptabilité Publique FAST donne ainsi les moyens aux collectivités et aux Etablissements Publics Locaux de télétransmettre, avec toute la valeur probante requise, leurs données comptables et leurs pièces justificatives à l'antenne locale du Trésor Public.

Suite à son homologation validée par Oppida le 1^{er} août 2008, CDC FAST propose désormais ce service au format PES V2.

1.4.3. Service Convocation des élus

Aujourd'hui, les convocations aux assemblées délibératives et les documents afférents sont envoyés par courrier aux élus. Elles représentent des flux de plusieurs millions de feuilles de papier chaque année : 250 000 dans le cas d'une ville comme Niort (58 000 habitants, 10 conseils municipaux / an, 45 élus).

Lancé début 2008, le Service Convocation des Elus de FAST permet aux collectivités de **télétransmettre ces convocations et les documents afférents de manière simple, rapide et sécurisée**. Elles sont accompagnées de l'ordre du jour et donnent accès à l'ensemble des documents discutés en séance.



The screenshot shows the 'Nouvelle convocation' form in the FAST web portal. It includes fields for 'N° convocation', 'Date de la séance', 'Type de la séance', 'Type de la séance secondaire', 'Objet de la séance', 'Page de garde', 'Liste des commissions', 'Objet', 'Rapporteur', 'Numérotation', 'Thème', 'Document n°1', 'Commission', and 'Service'. There are also 'Obtenir' and 'Consulter' buttons at the bottom right.

Portail FAST accessible depuis Internet

Le caractère innovant de ce service a été salué par une nomination aux Prix de l'Innovation lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales en novembre 2008.

1.4.4. Bouquet Social

FAST a élargi son offre en mars 2007 avec le Bouquet Social, offre de dématérialisation des procédures et prestations sociales. Issu de deux années de collaboration avec une trentaine de Conseils généraux et les institutions sociales (ACOSS, CNAF, UNCCAS, CNSA...), le Bouquet Social apporte une réponse aux défis de l'action sociale : apporter un service personnalisé à des bénéficiaires de plus en plus nombreux, améliorer la qualité des circuits d'instruction, diminuer les délais de traitement, réduire les coûts de gestion et maîtriser les versements indus. Les premières applications du bouquet social de FAST concerne l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et le RSA. A terme, le Portail Social en ligne comportera plusieurs formulaires et la possibilité pour le demandeur de suivre son ou ses dossiers en cours. Il s'ouvrira également à d'autres domaines (transferts des certificats de décès, transfert des dossiers d'APA...).

Le Bouquet Social comprend également :

- le service Contrôle d'Effectivité qui permet de dématérialiser les échanges d'informations entre le Conseil Général et ses interlocuteurs URSSAF et CNCESU réunis au sein de l'ACOSS. Ces échanges portent sur les déclarations de droits (ouverture, modification, fermeture) des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- le service MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui consiste à mettre en place des télé-procédures relatives aux aides pour les personnes handicapées, notamment la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ainsi que les renouvellements d'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne).
- le service Associations qui permet de télétransmettre les factures relatives aux prestations d'aide aux personnes âgées (APA) et aux personnes handicapées (PCH), des Associations (ADMR, ADAPAH) vers le Conseil Général). Ce service permet également d'assurer un retour d'information du Conseil Général vers les Associations quant à la bonne transmission des fichiers.

1.4.5. Les Services Utilisateurs

1.4.5.1. Accompagnement personnalisé

Au-delà de l'infrastructure technique, CDC FAST met à la disposition de ses clients un accompagnement global allant de la **conduite du changement au support téléphonique**, adaptable en fonction des besoins.

- Avant l'installation :
 - Assistance à la définition de l'organisation (aide au changement, désignation des responsables, agents, signataires) ;
 - Assistance à la vérification des pré-requis techniques, à la définition des préférences et à l'abonnement ;
 - Assistance à la demande d'identités numériques (certificats).
- Pendant l'installation :
 - Coordination des interventions et Assistance à la configuration des postes et à la première télétransmission.
- Après l'installation :
 - Les équipes du Service Support se tiennent à la disposition des clients pour répondre à toutes leurs questions et les assister en cas de difficultés.

1.4.5.2. Autres services

CDC FAST propose également à ses clients plusieurs facilités sous la forme de services optionnels.

- Obtention d'identités numériques et gestion des droits utilisateurs :
 - CDC FAST accompagne ses clients pour leur enregistrement auprès de l'une des autorités de certification référencée PRIS (Politique de Référencement Inter Sectorielle).
- Formation :
 - Pendant l'installation de FAST au sein de la collectivité, CDC FAST forme les responsables de

télétransmission et les utilisateurs : venue d'un formateur dans la collectivité, formation à distance (classe virtuelle, CD-ROM de formation).

- Conseil et accompagnement dans la conduite du changement :
 - Pour désigner les bons responsables de télétransmission et définir l'organisation la plus pertinente au sein de la collectivité, CDC FAST peut apporter un conseil en organisation au travers de cabinets conseils réputés.

1.4.6. Les Conditions Tarifaires

Notre tarification repose sur 2 composantes :

- La licence d'accès qui permet un accès illimité dans le temps à la plate-forme. Elle est payée une fois pour toutes.
- L'abonnement annuel : Cet abonnement couvre l'utilisation de notre service, la délivrance des preuves attachées aux télétransmissions mais également le support aux utilisateurs tant sur des aspects techniques que réglementaires La tarification de ce service est établie en fonction d'un barème qui tient compte :
 - Du type de collectivité et de son volume d'activité ;
 - Du nombre de services métiers auxquels la collectivité a souscrit. La politique tarifaire prévoit également une dégressivité des tarifs dès lors qu'une collectivité s'engage dans la durée et sur plusieurs années. L'interopérabilité des services de CDC FAST est ainsi rendue pleinement attractive pour les collectivités locales.

Si la collectivité le souhaite, elle peut accéder à des services complémentaires en matière de formation, de conseil en organisation, d'archivage électronique...

EXEMPLES DE TARIFS :

L'offre FAST s'adresse à l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille. A titre d'exemples :

- **Service Contrôle de Légalité**
 - Pour une commune de moins de 500 habitants, il revient à moins de 300 € par an hors formation
 - Pour une commune de 90 000 habitants, il revient à environ 2500 € par an (hors licence d'accès plate-forme)
- **Service Convocation des Elus**
 - Pour une collectivité de 50 000 habitants dont le conseil municipal comporte 45 élus avec 10 conseils municipaux / an, le coût annuel est d'environ 4 000 €.

L'offre FAST est incitative pour les communes qui souhaitent dématérialiser plusieurs flux à la fois. En effet, des tarifs leur permettant de faire des économies d'échelle leur sont proposés.

1.4.7. Nos Caractéristiques

L'homologation de CDC FAST comme Tiers de Télétransmission par le Ministère de l'Intérieur en 2006 puis par le Ministère des Finances en 2008, offre de nombreuses garanties :

- Identification sans faille (identités authentifiées par un organisme de certification électronique

indépendant) ;

- Traçabilité et valeur juridique des échanges (création de preuves) ;
- Respect des normes d'échange établies par les Ministères (intégrité et non-répudiation).

SECURITE GARANTIE

En réponse aux besoins de sécurité juridique et technique que nécessitent les nouveaux types d'échanges et d'archivage à valeur probante, FAST propose une infrastructure mutualisée et s'est fixé de nombreuses exigences en termes de sécurité.

■ Sécurité organisationnelle :

- Les équipes appliquent des processus organisationnels spécialement rédigés pour une gestion rigoureuse de la sécurité.

■ Sécurité technique :

- Disponibilité, intégrité, confidentialité, contrôle et imputabilité sont les engagements de FAST ;
- Des protocoles sécurisés et la création systématique de preuves électroniques (signature, horodatage, validation, scellement et archivage) garantissent les échanges.

■ Sécurité physique :

- Afin d'assurer un taux maximal de disponibilité et de se prémunir de toute perte de données, la plate-forme FAST est hébergée par Informatique CDC, sur le site haute sécurité d'Arcueil. Tous les serveurs y sont dupliqués au sein d'un site de secours (cf présentation du site d'Arcueil en annexe).

■ Sécurité de la transparence :

- Pour veiller au respect des processus et technologies mises en œuvre, CDC FAST réalise des audits sur les précédentes orientations.

1.4.8. Nos Atouts

■ Nous travaillons en confiance avec nos clients :

Nos services ont été expérimentés pendant plusieurs années avant d'être commercialisés et l'offre FAST est fidèle à la vocation d'engagement pérenne du groupe Caisse des dépôts, dont elle est filiale, auprès des collectivités locales.

■ Nous proposons l'offre de services la plus complète du marché :

Notre offre aux collectivités est riche de nombreux services utilisateurs. Nous proposons aux collectivités la formation des agents, le déploiement et la maintenance. Ces services se complètent d'un support proposé par les équipes de CDC FAST au travers d'une "hotline". Si la collectivité le souhaite, un conseil en organisation peut aussi lui être proposé afin de l'aider à concevoir les adaptations organisationnelles que le passage à la dématérialisation peut requérir.

■ Notre ergonomie est sans équivalent :

Nous avons développé des automatismes à toutes les étapes des processus de dématérialisation. Le transfert des documents dans le cadre d'ACTES en offre un très bel exemple : les documents transmis par FAST sont systématiquement mis au format exigé par le destinataire. Ainsi, pour le contrôle de légalité, la plate-forme du ministère de l'Intérieur ACTES nécessite que les documents arrivent en format "PDF". FAST

en fait la transformation de façon automatique pour que les pièces transmises soient compatibles avec le système destinataire. L'agent administratif n'a aucune manipulation à faire.

■ **Cette ergonomie va de pair avec une étroite collaboration avec les principaux éditeurs de logiciels métiers :**

Nous fournissons aux éditeurs des composants techniques (API, Application Programming Interface) pour intégrer la télétransmission directement dans le logiciel métier de la collectivité. Ainsi, cela évite une saisie spécifique au moment de l'échange et permet à la collectivité d'avoir une vue complète.

■ **Notre approche est collaborative et respectueuse de la liberté des collectivités locales :**

Nos services ont tous été conçus en partenariat avec les utilisateurs. Notre offre est complètement indépendante des autres choix techniques incombant aux collectivités (autorité de certification, logiciels métiers, archivage...). La réversibilité du raccordement à FAST peut être garantie par contrat. Enfin notre offre peut être proposée en "marque blanche" pour les collectivités désireuses d'être elles-mêmes tiers de confiance.

2. LES AXES DE DEVELOPPEMENT

2.1. AU NIVEAU EUROPEEN

À l'initiative de l'Union Européenne, le programme eTEN soutient la mise en place de services opérationnels d'intérêt public basés sur les réseaux de télécommunication. CDC FAST a été sélectionné par le programme eTEN comme partenaire technique sur la thématique « Pouvoirs publics et administration en ligne (eGovernment) ».

A ce jour, deux projets ont déjà été lancés en Europe.

2.1.1. Les Achats Dématérialisés à « Valencia » en Espagne

FAST est utilisé comme infrastructure pour l'échange de données sécurisées entre les entreprises du secteur privé et la plateforme de marché public en ligne de la ville. Le rôle de CDC FAST est de gérer et de certifier les preuves d'échanges sur la plateforme.

2.1.2. L'école du futur à Sheffield au Royaume-Uni

À l'initiative du Ministère de l'Education Nationale anglais et de la ville de Sheffield, le projet « l'école du futur » a démarré en août 2008. CDC FAST a mis en place une plateforme sécurisée d'échanges électroniques entre les parents d'élèves et les 10 écoles de la ville de Sheffield.

Ce projet a permis de supprimer les échanges papier entre les écoles et les parents tout en conservant la validité juridique du papier.

2.2. AUPRES DU SECTEUR PRIVE

La société Als distribue Certicorps®, une solution dématérialisée de gestion des risques sociaux pour les entreprises accueillant des intervenants externes, et les entreprises donneuses d'ordre faisant appel à des sous traitants.

Dans le cadre d'un partenariat technique, CDC FAST intervient en qualité de tiers de confiance pour Als en certifiant tous les formulaires signés transitant par leur plate-forme.

2.3. FOCUS : LA DEMATERIALISATION, QUELS BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX ?

Les échanges administratifs sous forme papier, en France, représentent environ 568 millions de documents par an, soit l'équivalent du domaine forestier du Bois de Boulogne.

Mais au-delà des économies de papier apportées par la dématérialisation, les gains environnementaux les plus substantiels sont ceux liés au **transport** des actes.

Une calculatrice environnementale a été développée par la mission climat de la CDC pour les clients de CDC FAST, afin de mesurer ces bénéfices :

Principe	La calculatrice indique les consommations de bois, eau, électricité et carburant, et les émissions de CO2 pour l'expédition par la route de documents au format papier A4 Les calculs sont réalisés sur la base des facteurs indiqués dans les tableaux ci-dessous					
Mode d'emploi	L'utilisateur renseigne les trois cases vert pomme Le résultat s'affiche automatiquement dans les cases blanches					
Papier	Pour certains documents administratifs l'expéditeur conserve systématiquement un double, il faut alors multiplier le nombre de feuilles par 2					
Transport	La distance doit tenir compte du nombre de trajets. Ex: 1 trajet de 50 km A/R par mois; soit pour les émissions de CO2 annuelles 12(trajets)X2(A/R)X50(distance) = 1200 km La distance doit être multipliée par 2 si l'envoi fait l'objet d'un A/R mais cette condition ne s'applique pas lorsque le chauffeur effectue une "tourné" -cas de destinations multiples					
Consommation des véhicules	On suppose que les véhicules utilisés ont une motorisation diesel. La consommation à renseigner est la consommation en parcours mixte.					
	bois en kg	eau en litres	électricité en kWh	GES en gCO2	Facteur d'émission du gasoil (kgCO2)	
par feuille de papier 1ère fibre	0,0083	0,166	0,00125	0,008702	par L de gasoil	2,622
source	Centre Technique du Papier		ADEME	Bilan Carbone ADEME	source	Protocole transport ADEME-EPE

La calculatrice CO2 - Exemple d'application						
	kg de bois	litres d'eau	kWh élec.	litres de gasoil	kg CO2 émis	
papier	52000	feuilles	431,6	8632	65	0,453
transport	2080	km				
consommation des véhicules	6,3	L/100km		131,04		343,587
TOTAL	431,6			8632	65	344,039

La dématérialisation permettrait, dans cet exemple, d'éviter 344 kg de CO2 par an, soit presque un kg par jour.

Dans cet exemple, une collectivité envoie chaque semaine 100 actes de 5 pages à sa préfecture se trouvant à 20 km, au moyen d'un véhicule utilitaire consommant 6,3 litres de gasoil aux 100 km. Elle conserve un double papier de chaque acte. Ce procédé entraîne la consommation de 52 000 feuilles de papier et de 344 kg d'émissions de CO₂ par an.

En dématérialisant ses échanges avec la préfecture, cette collectivité épargnerait ainsi 431,6 kg de bois et éviterait le rejet d'environ 1 kg de CO₂ par jour.

Ainsi CDC FAST contribue à son échelle, à aider les collectivités dans leur démarche de développement durable.

3. ANNEXES

ANNEXE 1 : LE SITE ULTRA-HAUTE SECURITE D'ARCUEIL

Le site d'Arcueil est le plus important centre de stockage de données du groupe Caisse des Dépôts ; c'est également l'un des 10 sites les plus sécurisés de France. Il a été rénové en 2006.

- Prévention des intrusions : surveillance 24h/24, contrôles biométriques, radars...
- Alimentation électrique provenant de 2 centrales EDF distinctes
- Protection contre l'incendie : présence exceptionnelle de pompiers 24h/24, FM 200
- Systèmes de pressurisation, de réfrigération et de climatisation des chambres informatiques, afin d'éviter toute surchauffe ou détérioration des circuits



Chaque année, des millions de documents y transitent : actes administratifs, contrats électroniques, e-mails, factures, données personnelles, marchés publics dématérialisés...

ANNEXE 2 : LES REFERENCES DE CDC FAST

2500 collectivités locales et établissements publics ont choisi CDC FAST parmi lesquels 7 Conseils Régionaux et 65 Conseils Généraux, dont :



De même, les Collectivités Territoriales comptant plus de 50 000 habitants s'orientent naturellement vers CDC FAST. Elles privilégient dans leur choix la capacité de CDC FAST à traiter des volumes de flux d'informations importants et le service « clés en mains » proposé par CDC FAST. Nous pouvons citer à ce jour les collectivités suivantes (liste non exhaustive) :





C'est cette même préoccupation qui conduit aussi les Centres De Gestion à faire le choix de l'offre FAST. A ce jour 21 centres de gestion sont clients de FAST.

Enfin, de nombreuses collectivités de moins de 10 000 habitants sont clientes ainsi que des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations, telle que la Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » dans le Calvados, ou encore la Communauté de Communes de Ploërmel dans le Morbihan. Exemples:



ANNEXE 3 : QUELQUES CAS-CLIENTS

EXEMPLE DE CAS CLIENT : LA VILLE D'OSTWALD

La ville d'Ostwald fait partie des premières collectivités du département du Bas-Rhin (67) à s'être engagée avec l'Etat en vue de moderniser le service public. En février 2007, Ostwald et trois autres collectivités (le Conseil général du Bas-Rhin, la communauté de communes de Saverne et la ville d'Eckwersheim) ont signé une convention avec la Préfecture pour la dématérialisation de leurs échanges d'actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Laurent BURCKEL, responsable de la Direction des Services Administratifs et des Ressources Humaines de la Mairie :

« Chacun ressent bien l'utilité d'évoluer vers un fonctionnement quotidien axé sur des téléprocédures sécurisées et efficaces, afin d'améliorer la qualité du service public. Tel est le pari que s'était lancé la Ville d'Ostwald notamment au travers de sa charte de modernisation des services, initiée en 2003.

Ponctuée par le déménagement de l'ensemble des services communaux, la réorganisation totale de la stratégie informatique de la commune (via le renouvellement de la totalité du parc matériel et logiciel), la dématérialisation apparaît comme un cadeau que l'on pouvait à peine imaginer il y a 4 ans. Même si l'utilisation du portail FAST nécessite la remise à plat de nombreuses procédures internes, le gain de temps et la déconcertante facilité d'utilisation permettent de convaincre les utilisateurs. Nous attendons avec impatience la possibilité de traiter la comptabilité publique via HELIOS pour que cet outil trouve également sa pleine justification financière... et pourquoi pas environnementale, si on prend en compte les économies de papier qu'engendrent la dématérialisation. »

EXEMPLE DE CAS CLIENT : LA VILLE D'ANTONY

La ville d'Antony s'est engagée dans la télétransmission des délibérations du Conseil Municipal et des Décisions du Maire au début de l'année 2007. Elle a souscrit pour cela au Service Contrôle de Légalité proposé par CDC FAST.

Philippe GAULON, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville d'ANTONY :

« La très grande facilité d'utilisation de FAST a permis d'effectuer ce changement important de mode de fonctionnement dans de bonnes conditions et sans difficulté particulière pour le personnel concerné. Cela nous permet notamment une réception quasi-immédiate de l'accusé de réception du contrôle de légalité et la télétransmission permet également de ne pas être tributaire du passage d'un appareil, avec les contraintes horaires que cela suppose. »

EXEMPLE DE CAS CLIENT : LE CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE

Le Conseil général de la Manche (50) a signé en septembre 2007 une convention avec la Préfecture pour la dématérialisation de ses échanges d'actes soumis au contrôle de légalité.

Hervé de Gouville, secrétaire général du CG 50 :

« Le Conseil général de la Manche s'est lancé, en relation avec la Préfecture, dans le projet ACTES dans le contexte, d'une part, bien entendu, du développement de l'e-administration et, d'autre part, de la démarche « projets de service » menée en interne et dont l'un des volets vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure de traitement des rapports et des délibérations. Ceci doit permettre, outre des économies et des gains de temps évidents, de travailler avec plus de fiabilité et de fluidité et de façon plus souple tout en

bénéficiant d'une meilleure traçabilité des documents. Sachant que, chaque année, nous transmettons plusieurs milliers d'actes à la Préfecture, l'impact de cette évolution est considérable.

A l'issue de la consultation menée pour le choix du « Tiers de confiance », nous avons retenu l'offre FAST dont le dossier répondait le mieux à ce que nous souhaitons, notamment en termes de disponibilité, celle-ci étant certifiée par ip-label, et en termes d'ouverture sur les projets de dématérialisation des autres services (Helios, secteur social...). »

ANNEXE 4 : CDC FAST AU CŒUR DE LA MODERNISATION DE L'ETAT

ETAPES DU PROJET ADELE EN FAVEUR DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Le Plan Stratégique de l'Administration Electronique 2004-2007 (PSAE) présenté initialement par l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE) et aujourd'hui animé par la Direction Générale pour la Modernisation de l'Etat (DGME), prévoit une montée en charge de l'administration électronique et des échanges dématérialisés, tant pour améliorer l'efficacité du service au public que pour restaurer les marges de manœuvre financières de l'Etat et des administrations publiques locales.

Le programme défini par les pouvoirs publics pose notamment comme condition essentielle de réussite un haut niveau de confiance de l'ensemble des acteurs : « un environnement de confiance est indispensable au développement de l'administration électronique ». Dans ce cadre, la conception et la réalisation de FAST découlent de la fiche ADELE n°74 qui définit et décrit ce qu'est un "projet d'infrastructure de confiance".

Pour en savoir plus :

www.internet.gouv.fr	http://www.modernisation.gouv.fr/	www.finances.gouv.fr/lolf
--	---	--